

ACTUALITES COMMUNALES



Contactez votre Administration :

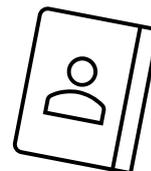


086/32.02.50 ou 086/32.21.22

@ administration@sommeleuze.be

Administration communale de Somme-Leuze

:f:e : www.sommeleuze.be



Les services de l'Administration Communale sont uniquement accessibles sur rendez-vous.

/ ETAT CIVIL



MARIAGES

18-12-21 : **Pierret Eric** et **Rensonnet Vanessa**.

Retrouvez les photos des mariés sur le site de la Commune (page d'accueil - Somme-Leuze en images).

DECES



03-12-21 : **Gaspard Jacques** de Somme-Leuze, âgé de 69 ans

05-12-21 : **Grégoire Josette** de Somme-Leuze, âgée de 73 ans

13-12-21 : **Neuray Marie** de Bonsin, âgée de 86 ans

15-12-21 : **Vanassche Christiane** de Noisieux, âgée de 72 ans

Isenborghs Elisabeth de Somme-Leuze, âgée de 98 ans

21-12-21 : **Delhaye Jean** de Hogne, âgé de 64 ans

27-12-21 : **Saintviteux Gisèle** de Somme-Leuze, âgée de 88 ans

28-12-21 : **Antoine Freddy** de Noisieux, âgé de 67 ans

29-12-21 : **Lentz Jean** de Noisieux, âgé de 66 ans.

/CONSEIL COMMUNAL

Prochaine séance : le 31 janvier 2022 à 20h en visioconférence via le lien sur le site de l'Administration Communale (dans l'Actu).

Tous les événements/réunions repris dans ce « Direct » sont susceptibles d'être supprimés ou adaptés suite aux mesures qui seraient prises à l'avenir dans le cadre de la gestion du coronavirus.

/JOBS D'ÉTUDIANTS MONITEURS

Conditions:

- Avoir 16 ans accomplis au 1er jour presté;
- être libre de tout engagement ;
- être étudiant(e) !! ;
- se présenter à l'entretien individuel du 19 mars 2022;
- être motivé(e) et intéressé(e) par l'animation d'enfants.

**ACTIVITES de
PRINTEMPS ;
ACTIVITES
d'AUTOMNE ;
STAGES d'ÉTÉ 2022**



Source: dafa-flyer

**Envoie ta candidature, à l'attention de
Madame Jessica CARPENTIER, Echevine de la jeunesse
à l'Administration Communale de Somme-Leuze,
rue du Centre, 1 - 5377 Baillonville**

Plus d'informations ? :

- M. Nicolas CHISOONE,
Coordinateur extrascolaire, au 086/32.09.06 (nicolas.chisogne@sommeleuze.be),
- Mme Jessica CARPENTIER,
Echevine de la jeunesse au 0474/20.25.18 (carpentierjessica@hotmail.be)

/JE COURS POUR MA FORME



Un pari, une envie, une découverte... ?

Venez nous rejoindre et courez pour votre forme !

1 séance encadrée par semaine :

Jeudi : 19h30 à 20h30
10+«Trail »

Samedi : 09h00 à 10h00
0-5km + « Ados » + 5-10km

1ère séance :

- Jeudi 31 mars 2022 (10+trail)
- Samedi 02 avril 2022 (0-5km, Ados, 5-10 km)

Lieu de départ de la 1ère séance :
Maison de Village de Baillonville,
rue du Centre, 1A - 5377 BAILLONVILLE

Inscription obligatoire à cette session : **35 € /pers.**
(comprenant l'assurance et les frais de dossier administratif) pour 12 semaines d'encadrement.

Vous êtes intéressé(e) ?

N'attendez plus, contactez M. Chisogne, service des sports,
au 086/32.09.06 (nicolas.chisogne@sommeleuze.be)
ou

Mme Jessica CARPENTIER, Echevine en charge des sports, au 0474/20.25.18 pour plus de renseignements.

Nos coachs brevetés:

- Jean-François BOUTAY (Niv 0-5km)
- Olivier LESURE (Niv 5-10km)
- Florent LESURE (Niv Ados)
- Eric LISSOIR (Niv 10+«Trail »)

*« A la découverte des chemins,
de nos bois et autres sentiers
pédestres...
une invitation à la détente, au
plaisir dans un état d'esprit
bon enfant ! »*

/JE MARCHE POUR MA FORME

... arrive à SOMME-LEUZE !

Appel aux candidat(e)s « coachs »

L'Administration communale souhaite vous proposer une nouvelle activité sportive : « Je marche pour ma forme ». Pour ce faire, nous recherchons 2 personnes désireuses de découvrir notre région en partageant leur passion : la marche à pied.



Vous avez l'âme d'un animateur(trice) et l'envie de vous investir au sein de votre commune...alors rejoignez-nous !

Début ? : printemps 2022

Objectifs distances ? : 5 km – 10 km

Vous êtes intéressé(e)s ? Contactez pour plus de renseignements :



M. Nicolas Chisogne, Service des sports, au 086/32.09.06 ou via mail nicolas.chisogne@sommeleuze.be ;



Mme Jessica CARPENTIER, Echevine en charge des sports, au 0474/20.25.18 ou carpentier.jessica@hotmail.be

« L'unique moyen de savoir jusqu'où l'on peut aller, c'est de se mettre en route et de marcher ». (Henri Bergson)

/ Connaissez-vous l'Agence Immobilière Sociale en Province de Namur ?



L'Agence Immobilière Sociale Andenne-Ciney est un organisme à finalité sociale reconnu et agréé par la Région wallonne qui agit comme gestionnaire de biens publics ou privés afin de loger des personnes en état de précarité ou à revenus modestes.

Si vous êtes propriétaires, l'AIS vous garantit :

- ✓ La gestion administrative du bien (bail, décompte, ...).
- ✓ L'établissement des états des lieux.
- ✓ Le paiement du loyer chaque mois.
- ✓ La prise en charge des vides locatifs.
- ✓ La représentation en cas de procédure en Justice.
- ✓ La remise du logement dans l'état initial.
- ✓ L'exécution des travaux à charge des locataires.
- ✓ La visite régulière du logement.
- ✓ Les décomptes de charges dans les immeubles où il n'y a pas de syndic.
- ✓ Le suivi des travaux d'entretien.
- ✓ Le suivi social des locataires.

Quelles sont les aides financières ?

Le propriétaire peut bénéficier d'une aide pour la réhabilitation et la restructuration de son bien immobilier (64.700 euros + un maximum de 28.600 euros pour une aide spécifique comme des travaux d'économiseurs d'énergie, isolation des murs, ...).

Le propriétaire qui confie son logement à l'AIS bénéficie d'une réduction de 100% du précompte immobilier.

Pour avoir des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'AIS Andenne-Ciney au 085/84 25 09 ou direction@ais-andenne-ciney.be.

Une prime pour l'adoption d'un animal en refuge ! N'hésitez pas, donnez leur une seconde chance.



Depuis 2020, la Commune s'implique de manière active et volontaire en matière de bien-être animal, notamment à travers sa prime pour l'adoption d'animaux domestiques en refuge qui offre une seconde chance aux animaux dans le besoin. A ce jour, 9 citoyens ont bénéficié de cette prime et ont ainsi pu offrir un nouveau foyer à 10 animaux.

Lors du premier confinement, beaucoup de wallons ont adopté des petits compagnons dans leur famille pour leur tenir compagnie lors des longues journées où ils étaient reclus chez eux mais depuis, le travail ayant repris, bon nombre de ces animaux ont été abandonnés. **Les refuges débordent.** Il est donc temps de vous rappeler l'existence de cette prime et si vous voulez accueillir un nouveau compagnon, pourquoi ne pas en profiter pour en sauver un d'un refuge plutôt que de l'acheter.

Les conditions d'octroi de cette prime peuvent être résumées comme suit :

- Le montant de la prime est fixé à **50% du prix de l'adoption** avec un maximum de 100€.
- La prime est octroyée à la personne physique **majeure** qui a réalisé l'adoption et qui est **domiciliée** dans la Commune de Somme-Leuze.
- L'animal domestique est issu d'un **refuge reconnu** selon les dispositions du Code du Bien-être animal du 03/10/2018.
- Il peut s'agir de **chiens, chats, moutons, chèvres, lapins, furets, poules, chevaux, poneys, ânes, vaches...** (liste non exhaustive).
- Un maximum de deux primes peut être octroyé par ménage, à raison d'une prime par animal adopté.
- Le dossier doit être introduit à l'Administration communale **dans les 6 mois** prenant cours à la date mentionnée sur le contrat d'adoption, au moyen du formulaire rédigé par l'Administration accompagné d'une copie du contrat d'adoption conclu entre le refuge agréé et l'adoptant et signé par ceux-ci, d'une preuve de paiement et d'une photo de l'animal adopté.
- Le bénéficiaire s'engage à respecter scrupuleusement les conditions décrites dans le contrat d'adoption ainsi qu'à respecter le bien-être de l'animal adopté. Attention, sans préjudice des éventuelles poursuites judiciaires, le bénéficiaire de la prime est tenu de rembourser à l'Administration communale l'intégralité de la prime ainsi que les intérêts en cas de déclaration inexacte ou frauduleuse ou de non-respect des conditions du contrat d'adoption.

Le règlement complet, ainsi que la liste des refuges agréés et les formulaires de demande de prime sont disponibles auprès de Melle Anne VANDEN BROECK au Service Cadre de Vie (086/320.256 ou anne.vandenbroeck@sommeleuze.be).

Nous en profitons **encore une fois** pour vous rappeler que depuis le 1^{er} septembre 1998, tous les **chiots** doivent être **identifiés et enregistrés** et que tous les **chats** nés depuis le 1^{er} novembre 2017 doivent être **identifiés et enregistrés** avant 12 semaines ou avant qu'ils soient donnés ou vendus et **doivent être stérilisés avant l'âge de 6 mois**. Etant fréquemment interpellés concernant la problématique des chats errants, il n'est pas inutile de le rappeler.



ENVIRONNEMENT



/ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au
**Troisième programme wallon de réduction des pesticides couvrant
la période 2023-2027 (PWRP 3).**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN), nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique est organisée du 17/01/2022 au 20/03/2022 inclus à la demande du Service Public de Wallonie – Département de l'Environnement et de l'Eau – Cellule d'Intégration Agriculture & Environnement

Vous êtes invité à donner votre avis sur les actions nationales, fédérales et régionales proposées dans le Programme de réduction des pesticides via la plateforme <https://napan.monopinion.belgium.be>.

Les documents wallons peuvent être consultés à l'Administration communale, Rue du Centre 1 à 5377 Baillonville, uniquement sur rendez-vous pris minimum 1 jour ouvrable à l'avance auprès de l'Eco-conseillère, Melle VANDEN BROECK, Service Cadre de Vie (086/320.256, anne.vandenbroeck@sommeleuze.be), du lundi au vendredi de 8h à 12h et certains samedis de 10h à 11h30. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet www.pwrp.be/enquetepublique.

Vos observations écrites (datées et signées) peuvent être envoyées, avant le 20/03/2022, soit par courrier électronique, napan@health.fgov.be, soit par courrier postal au Dr Ir Vincent Van Bol, SPF Santé Publique, Service Produits phytopharmaceutiques et Fertilisants, Avenue Galilée 5/2 à 1210 Bruxelles.

Vos observations verbales pourront être recueillies sur rendez-vous à l'Administration communale aux jours et heures précisés ci-avant. Votre avis nous intéresse !

/LES SACS PMC DEVIENNENT PAYANTS

A partir de ce 1^{er} janvier 2022, vos sacs PMC deviennent payants à raison de 2 euros le rouleau.

Néanmoins, la Commune vous offre 2 rouleaux par an pour les ménages, 1 rouleau par an pour les isolés et 2 rouleaux par an pour les secondes résidences.



Vos sacs peuvent être achetés à l'Administration communale du lundi au samedi de 08h00 à 12h00 et le jeudi de 15h30 à 19h00.

COMMUNE DE SOMME-LEUZE

ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à l'adoption d'un arrêté ministériel établissant des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine potabilisable destiné à la distribution publique, dénommé : « LA CHEVENIERE E1 »
(Exploitant : SWDE)**

L'administration communale de SOMME-LEUZE porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et ce, en vertu de l'article R.161 §1er du Livre II du Code de l'Environnement, dispositions du titre III du livre I du Code de l'Environnement, articles D.29-7 à 20 – Plan et programme de catégorie B – relatif à la participation du public en matière d'environnement et AGW du 20.12.2007 / MB 27.02.2008).

La durée de l'enquête publique est **de 30 jours** (article D.29-1 §4 2° du livre I susvisé).

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
25/02/2022	03/03/2022	01/04/2022	Administration communale de SOMME-LEUZE, Rue du Centre 1 à 5377 Somme-Leuze (Baillonville). Le 01/04/2022 à 11h

Durant cette période, l'étude de délimitation et le projet d'arrêté avec programme d'actions peuvent être consultés :

- au service Cadre de Vie de la Commune de Somme-Leuze, Rue du Centre 1 à 5377 Somme-Leuze (Baillonville), **uniquement sur rendez-vous pris minimum 1 jour ouvrable à l'avance**, tous les jours ouvrables de 8h à 12h et les samedis 05/03 et 19/03 de 10h à 11h30. Pour les rendez-vous, contactez Mme Anne VANDEN BROECK, téléphone : 086/320.256, mail : anne.vandenbroeck@sommeleuze.be.

Vos observations écrites datées, clairement identifiées et signées peuvent être transmises, au plus tard pour le dernier jour de l'enquête :

- au service Cadre de Vie de la Commune de Somme-Leuze, Rue du Centre 1 à 5377 Somme-Leuze (Baillonville) ou par mail à anne.vandenbroeck@sommeleuze.be

Le tracé des zones de prévention peut également être visualisé sur le site Internet de la Région <http://environnement.wallonie.be> (Onglets : Eau, Zones de prévention en Wallonie, Recherche d'une zone de prévention à l'enquête publique).

Pour le Collège de Somme-Leuze

s) La Directrice générale,
I. PICARD

s) La Bourgmestre,
V. LECOMTE

/DES CONTENEURS JAUNES POUR LES PAPIERS



Quelques conteneurs jaunes sont encore disponibles à l'Administration communale.

Pourquoi un conteneur jaune ? Pour que le BEP puisse récolter vos papiers-cartons.

Avantages :

- Le stockage des papiers-cartons chez vous s'en trouvera facilité.
- Les papiers-cartons ne seront plus soumis à la pluie et à la neige, un plus pour le processus de recyclage car la matière mouillée est plus difficile à traiter.
- Les papiers ne risquent pas de s'éparpiller sur la voie publique en cas de vent, c'est un point positif pour la propreté publique.
- Les cartons secs sont moins lourds que lorsqu'ils sont mouillés. Cela améliore les conditions de travail du personnel de collecte.

Cette collecte en conteneur **n'est pas obligatoire**.

Pour des questions d'organisation, **MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES** pour commander votre conteneur :

- 1) **Téléchargez le formulaire** sur le site www.sommeleuze.be ou le demander par mail à l'adresse julie.hautenaue@sommeleuze.be ou par téléphone au 086/320.903.
- 2) **Envoyez le formulaire complété** à julie.hautenaue@sommeleuze.be ou par voie postale au Service Environnement, Rue du centre 1 - 5377 Somme-Leuze.
- 3) **APRES VALIDATION par le service et sur invitation de celui-ci, procédez au paiement**. Le prix à l'achat du conteneur est de 26,27 euros à ne payer qu'une seule fois. Attention, **merci de ne pas payer avant la validation** de l'inscription.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Environnement, Julie Hautenaue au 086/32.09.03 ou via julie.hautenaue@sommeleuze.be

/RAMASSAGE DE VOS DÉCHETS



Vous avez un souci avec le ramassage de vos déchets ? Vous souhaitez émettre une plainte ? Vos déchets n'ont pas été ramassés le jour de la collecte ?

Dans notre Commune, c'est le Bureau Economique de la Province (BEP) qui ramasse vos déchets, c'est donc vers eux que vous devez vous tourner.

Comment ?

- Par téléphone au 081/71.82.11.
- Via le formulaire en ligne sur <https://www.bep-environnement.be/>.

/ATTENTION : BATRACIENS EN MIGRATION

A la fin de l'hiver, lors des premières soirées douces et pluvieuses, des milliers de batraciens entament leur migration printanière. Destination : les mares et les étangs qui les ont vus naître afin de s'y reproduire à leur tour. Ces déplacements débutent généralement fin février - début mars, à la tombée du jour. Les animaux peuvent parfois parcourir plusieurs kilomètres à travers bois et prairies.

Mais les **batraciens** affrontent bien des obstacles afin d'aller se reproduire, et les dangers auxquels ils sont confrontés n'ont rien de naturel. Les routes constituent un piège mortel : les animaux qui ne sont pas directement tués agonisent pendant de longues heures.

Interpellés par cette hécatombe, un petit groupe de citoyens agissant dans notre Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) a décidé d'agir pour aider grenouilles et crapauds. Il s'agit de poser un geste important pour la biodiversité, les batraciens constituant un maillon indispensable au maintien des équilibres naturels.

Soyons vigilants à l'approche des panneaux élaborés par les élèves des **écoles primaires** de Somme-Leuze à divers endroits de la Commune. Ces panneaux indiquent les endroits où les batraciens ont l'habitude de traverser et où des bénévoles travaillent pour la Nature. Attention à l'approche de ces personnes qui travailleront au bord des routes pendant plus d'un mois.

Un appel aux bénévoles sensibles et amis de la nature pour la sauvegarde de nos grenouilles, crapauds et tritons est également lancé.

Que puis-je faire ? :

- Installation de protections le long de certains axes routiers ;
- récolte des batraciens pour les aider à traverser ;
- ralentir mon véhicule à l'approche des panneaux concernés.

Contact : JPBreuls@hotmail.fr ou 086/32.22.39



En collaboration avec Natagora

/PILES AU BON ENDROIT !

Comment se débarrasser des piles et des batteries usagées qui traînent chez vous ?

Les piles et les batteries, outre le fait qu'elles soient fort utiles dans notre quotidien, sont composées de produits nocifs pour l'environnement si on ne les recycle pas !

OÙ DÉPOSER LES PILES USAGÉES ?

- Déposez-les dans un point de collecte Bebat ;
- Vous pouvez aussi les amener dans les recyparcs, où de nouveaux contenants y attendent désormais vos piles et batteries.

Ne jetez, en aucun cas, vos piles dans la poubelle ménagère ! Toutes les piles et les batteries contiennent des métaux précieux mais toxiques et nocifs pour l'environnement. Les piles au lithium contiennent en plus des matières corrosives.



RISQUES DE POLLUTION ET D'EXPLOSION DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES.

Les métaux lourds présents dans les piles et batteries peuvent représenter, s'ils ne sont pas recyclés, une part polluante importante de nos ordures ménagères. Certaines piles peuvent exploser et déclencher des incendies dans les installations de traitement et de recyclage si elles sont écrasées, perforées ou exposées à l'eau. Elles présentent un réel danger dès la collecte et jusque dans les centres de tri, posant ainsi un risque pour les travailleurs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

A titre d'exemple, le traitement de piles usagées permet la récupération de zinc, utilisé dans la fabrication de toitures et de gouttières, d'alliages de nickel et de fer, qui permettent de fabriquer les aciers inoxydables que l'on retrouve dans les couverts et carrosseries de voiture, de plomb, cuivre, cobalt et autres métaux réemployés dans l'industrie (notamment fabrication de batteries neuves).



CULTURE



/BDBUS



Le **BDBUS** sera présent à Baillonville, Rue du Centre, 1 de 17H10 – 18H00.

Les jeudis 10/02, 10/03, 14/04, 12/05, 09/06, 14/07, 11/08, 08/09, 13/10, 10/11, 08/12/2022.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Françoise Jadin, Service de la Culture, au 086/32.02.65 ou via francoise.jadin@sommeleuze.be.

/A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES

QUEL DIALECTE WALLON PARLEZ-VOUS ?

Avez-vous déjà observé que plus d'un dialecte wallon se chevauchent dans la commune de Somme-Leuze. Celle-ci a la particularité de se situer sur les limites où l'on parle les wallons liégeois, namurois et wallo-lorrain. Avec le temps, les différences s'estompent et ces parlers tendent à disparaître à la faveur de nouveaux langages, d'abord rencontrés sur les réseaux sociaux et autres textos avant d'être vulgarisés et reconnus du grand public.

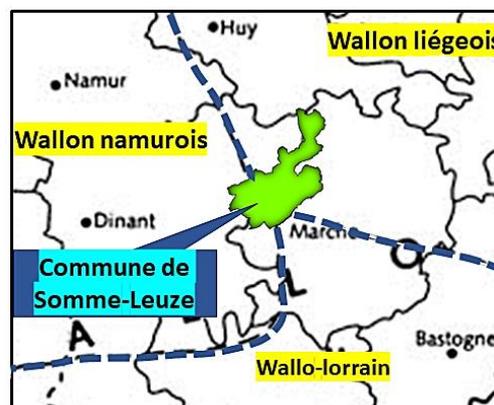
A l'origine, dans la partie romane de notre petit pays, le latin a progressivement évolué pour prendre la forme de divers parlers, morcelés selon un critère géographique : à l'ouest, **le picard**, au sud, **le gaumais** et dans la plus grande part nord-est, le wallon, au sein duquel l'on peut différencier **le namurois, le liégeois** et des zones intermédiaires avec le picard et le gaumais.

Vous êtes-vous déjà demandé avec quel dialecte vos aïeux conversaient dans leur quotidien ? Sur base de quelques mots utilisés couramment, ce tableau va vous aider à connaître l'origine de celui utilisé dans votre famille ou votre village (certains mots possèdent des variantes !).

	Wal. liégeois	Wal. namurois		Wal. liégeois	Wal. namurois
Araignée	Arincrin	Arag'n'riye	Beau chapeau	Bê tchapê	Bia tchapia
Poussière	Poûssîre	Poûssêre	Pomme de terre	Crompîre	Canada
Maison	Mohone	Maujone	Sale	Mâ-sir	Man-nèt
Manger	Magnî	Mougnî	Noix	Djêye	Gaye
Carreau	Cwârê	Cwêria	Pentecôte	Cincwème	Pint'cosse
Oiseau	Oûhê	Mouchon	Parler	Jasé	Causer
Observer	Loukî	Rawaîfi	Nourriture	Amagnî	Amindji
Objet	Cayèt	Ayêsse	Mélange	Mahêdge	Machau
Nombreux	Bêcop	Brâmint	Boire	Beûre	Bwâre
Mendiant	Bribeux	Chineux	Bonsoir	Bone nut	Bonswêre
Mauvais	Mâva	Fayé	Lait	Lêcê	Lacia

Le dialecte wallo-lorrain n'est pas repris dans ce tableau car il diffère peu du wallon namurois qui empiète également sur la région sud de la Wallonie. Ainsi, on utilisera, par exemple, **niche** pour **sale**, **djaye** pour **noix**, **dicâce** pour **fête** et **fé lès chèles** pour **laver la vaisselle**.

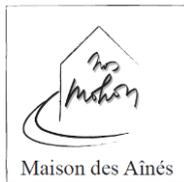
Entre 1900 et 2000, la population qui parlait exclusivement le wallon, est devenue quasiment francophone, à l'exception de quelques poches de résistance, notamment dans le théâtre et la littérature. N'hésitez pas à savourer la finesse de certains mots lorsque l'occasion se présente, ils font partie intégrante de notre culture et prenons garde à ce qu'ils ne disparaissent à jamais.



André Van Overschelde, pour le Cercle Historique (andre.vanoverschelde@skynet.be). Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site <http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-somme-leuze/evenement>, et de vous adresser auprès de carpentierjessica@hotmail.be, Echevine à la Culture.



CPAS



Les activités de la Maison de Aînés « Nos Mohon » sont suspendues durant le mois de février 2022.

Nous vous tiendrons au courant pour les activités du mois de mars qui dépendront des mesures sanitaires à ce moment-là.

/Vous bénéficiez du tarif social pour l'électricité ? Alors vous avez droit à une prime de 80 euros.

Le SPF Economie annonce qu'étant donné les prix élevés de l'énergie en 2021, les ménages à revenus modestes ont besoin d'un soutien financier.



Par conséquent, les citoyens qui avaient droit, au 30/09/2021, au tarif social pour l'électricité recevront un forfait unique de 80 euros. Vous ne devez rien faire, vous recevrez le montant directement et automatiquement du fournisseur d'énergie qui vous approvisionnait au 30/09/2021. Votre fournisseur vous en informera au plus tard le 31/01/2022.

De plus, le droit provisoire au tarif social pour les personnes bénéficiant d'une intervention majorée (BIM) est prolongé jusqu'au 31/03/2022 inclus.



INFORMATIONS GENERALES



/COHABITATION AGRICULTEURS-CITOYENS ?

- En février 2022, la FRW, le GAL Condroz-Famenne (Ciney, Somme-Leuze, Hamois, Havelange) et le GAL Tiges et Chavées (Ohey, Assesse, Gesves) vous proposent de venir échanger sur ce sujet passionnant qu'est la production de notre alimentation.
- L'objectif est de participer à l'amélioration d'un projet de Charte de Bien vivre Ensemble didactique et illustrée.
- Un premier jet a été réalisé par la FRW, la Commune d'Ohey et les agriculteurs du GAL Condroz-Famenne. Il présente la campagne sous l'angle de ses bruits, ses odeurs, son environnement, son tourisme, sa mobilité, son activité économique ... et encore bien d'autres aspects intéressants !
- Envie de tout savoir sur l'agriculture d'aujourd'hui ? Cette rencontre est faite pour vous !
- Prenez contact avec nous dès maintenant pour recevoir les infos pratiques et la date de cette soirée à thème dans votre commune. Nina Legros : nina@condroz-famenne.be ou au 0474 03 17 35.



AGENDA



/PARUTIONS DU BULLETIN COMMUNAL

Les personnes qui demandent à insérer un article dans cette brochure sont invitées à respecter la date de remise des documents reprise dans le tableau ci-dessous :

DATE ULTIME POUR COMMUNIQUER LES INFOS	DATE DE PARUTION
Le 07 février 2022	Les 23 et 24 février 2022
Le 7 mars 2022	Les 23 et 24 mars 2022
Le 11 avril 2022	Les 27 et 28 avril 2022
Le 9 mai 2022	Les 24 et 25 mai 2022
Le 13 juin 2022	Les 29 et 30 juin 2022

Attention : dans ce mensuel, l'espace disponible est limité, c'est pourquoi nous pourrions réduire certains de vos articles.

/COLLECTES DE FEVRIER

- Papiers et cartons : 17
- Déchets ménagers : 7,14,21,28
- Sacs bleus PMC : 8,22
- Encombrants : la collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/26.04.00. Infos : www.laressourcerie.be (BEP)

Vous pouvez également consulter le calendrier des collectes sur : <http://www.sommeleuze.be/vie-communale/services-communaux/nature-et-environnement/tout-sur-vos-dechets/ramassages-a-somme-leuze> ou sur www.bep-environnement.be



Pour plus d'infos sur les dates de collectes, vous pouvez également télécharger l'appli Recycle !



!!! Nous vous rappelons qu'en cas de **réclamation relative à la collecte des déchets**, le Bureau Economique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site www.bep-environnement.be (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte.